

Compte

Rendu

du Conseil Communautaire

En date du JEUDI 31 MARS 2011



Compte rendu du Conseil Communautaire du Véron en date du 31 mars 2011

En présence de

MM. GUIONNET, CADUE, CHATEAU, BARRAUD, PITAULT, ALBERT, AMIRAUT, CHAUVELIN, DESBLACHES, DELAGE, LESPAGNOL, GODOY, GUERTIN, JAMET, MOUTARDIER, ROUX, MMES ZANARDO, HAUTCOEUR, ROULET

En l'absence de

Mme MEUNIER avait donné pouvoir à Mr GUIONNET

Mme DERNONCOURT avait donné pouvoir à Mr CHATEAU

Mr HERVOIL avait donné pouvoir à Mr CHAUVELIN

Mr SEVELIN avait donné pouvoir à Mr MOUTARDIER

Mr COLIN avait donné pouvoir à Mr BARRAUD

Mr COQUIL avait donné pouvoir à Mr GUERTIN

Mme HENRY avait donné pouvoir à Mr DESBLACHES

Mr DALY avait donné pouvoir à Monsieur GODOY

Mr CHUIN

L'an deux mille onze, le jeudi trente et un mars à vingt heures, les délégués de la Communauté de Communes du Véron se sont réunis au siège de la Communauté de Communes, Salle Marcel Vignaud, sous la présidence de Monsieur GUIONNET, Président. Toutefois, pendant les délibérations relatives au vote des comptes administratifs, Madame ZANARDO a été élue Présidente, Monsieur GUIONNET se retirant au moment du vote.

Madame HAUTCOEUR est élue secrétaire.

Le compte-rendu du précédent Conseil est approuvé.

Monsieur GUIONNET rend compte au Conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations.

1 - Vote des Comptes Administratifs

Madame ZANARDO est élue Présidente de séance pendant le vote des Comptes Administratifs 2010 qui sont présentés par Monsieur GUIONNET, lequel se retire au moment du vote.

REGIE DE TRANSPORT

Le Conseil approuve à l'unanimité le Compte Administratif et le Compte de Gestion de la Régie de Transport ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | |
|------------------------------|--------------|
| Dépenses de Fonctionnement : | 270 233,29 € |
| Recettes de Fonctionnement : | 270 660,26 € |
| Résultat de l'exercice : | 426,97 € |
| Excédent antérieur reporté : | 14 162,93 € |

| | |
|-------------------------|--------------------|
| Résultat Final : | 14 589,90 € |
|-------------------------|--------------------|

REGIE DE TRANSPORT (suite)

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | | <u>Reste à Réaliser (RAR)</u> |
|-----------------------------|--------------|-----------------------------------|
| Dépenses d'Investissement : | 170 314,25 € | |
| Recettes d'Investissement : | 170 488,15 € | |
| Résultat de l'exercice : | 173,90 € | |
| Excédent antérieur reporté | 30 048,76 € | |

| | |
|---|-------------|
| Résultat Final : | 30 222,66 € |
| Résultat d'Investissement y compris les RAR : | 30 222,66 € |

- et affecte le résultat de 14 589,90 euros au compte 002 excédent reporté.

SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil approuve à l'unanimité le Compte Administratif et le Compte de Gestion du Service Assainissement ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | |
|------------------------------|--------------|
| Dépenses de Fonctionnement : | 595 406,59 € |
| Recettes de Fonctionnement : | 886 943,61 € |
| Résultat de l'exercice : | 291 540,02 € |
| Excédent antérieur reporté : | 3 543,87 € |

| | |
|------------------|--------------|
| Résultat Final : | 295 083,89 € |
|------------------|--------------|

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | | <u>Reste à Réaliser (RAR)</u> |
|-----------------------------|----------------|-------------------------------|
| Dépenses d'Investissement : | 538 248,47 € | 13 700,00 € |
| Recettes d'Investissement : | 561 114,93 € | |
| Résultat de l'exercice : | 22 866,46 € | |
| Déficit antérieur reporté | - 302 844,21 € | |

| | | |
|---|----------------|---------------|
| Résultat Final : | - 279 977,75 € | - 13 700,00 € |
| Résultat d'Investissement y compris les RAR : | - 293 677,75 € | |

- et affecte ainsi le résultat :

| | |
|-----------------------------|--------------|
| Compte 106 Réserves | 293 677,75 € |
| Compte 002 excédent reporté | 1 406,14 € |

SERVICE EAU

Le Conseil approuve à l'unanimité le Compte Administratif et le Compte de Gestion du Service Eau ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | |
|------------------------------|---------------------|
| Dépenses de Fonctionnement : | 804 110,94 € |
| Recettes de Fonctionnement : | 1 000 916,81 € |
| Résultat de l'exercice : | 196 805,87 € |
| Excédent antérieur reporté : | 123 820,83 € |
| Résultat Final : | 320 626,70 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | | <u>Reste à Réaliser (RAR)</u> |
|--|----------------------|-------------------------------|
| Dépenses d'Investissement : | 147 038,60 € | 38 700,00 € |
| Recettes d'Investissement : | 203 904,46 € | |
| Résultat de l'exercice : | 56 865,86 € | |
| Déficit antérieur reporté | - 54 040,94 € | |
| Résultat Final : | 2 824,92 € | - 38 700,00 € |
| Résultat d'Investissement y compris les RAR : | - 35 875,08 € | |

- *et affecte ainsi le résultat :*

| | |
|-----------------------------|--------------|
| Compte 106 Réserves | 35 875,08 € |
| Compte 002 excédent reporté | 284 751,62 € |

BUDGET GENERAL

Le Conseil approuve à l'unanimité le Compte Administratif et le Compte de Gestion du Budget Général de la Communauté de Communes du Véron ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | |
|------------------------------|-----------------------|
| Dépenses de Fonctionnement : | 16 734 979,23 € |
| Recettes de Fonctionnement : | 20 234 766,32 € |
| Résultat de l'exercice : | 3 499 787,09 € |
| Excédent antérieur reporté : | 824 649,42 € |
| Résultat Final : | 4 324 436,51 € |

BUDGET GENERAL (suite)

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | | <u>Reste à Réaliser</u> (RAR) |
|-----------------------------|----------------|----------------------------------|
| Dépenses d'Investissement : | 1 866 967,36 € | 8 533 760,00 € |
| Recettes d'Investissement : | 3 249 081,42 € | 389 700,00 € |
| Résultat de l'exercice : | 1 382 114,06 € | |
| Excédent antérieur reporté | 3 008 640,39 € | |

| | | |
|---|------------------|------------------|
| Résultat Final : | 4 390 754,45 € | - 8 144 060,00 € |
| Résultat d'Investissement y compris les RAR : | - 3 753 305,55 € | |

- et affecte ainsi le résultat :

| | |
|-----------------------------|----------------|
| Compte 106 Réserves | 3 753 305,55 € |
| Compte 002 excédent reporté | 571 130,96 € |

2 - Budgets 2011

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le Budget de la Régie de Transport 2011 de la Communauté de Communes du Véron ainsi qu'il suit :

| | |
|----------------------------|---------------|
| ▪ Section d'exploitation | 299 700 euros |
| ▪ Section d'investissement | 56 122 euros |

- approuve le Budget du Service d'Eau 2011 de la Communauté de Communes du Véron ainsi qu'il suit :

| | |
|----------------------------|-----------------|
| ▪ Section d'exploitation | 1 238 252 euros |
| ▪ Section d'investissement | 398 000 euros |

- approuve le Budget du Service Assainissement 2011 de la Communauté de Communes du Véron ainsi qu'il suit :

| | |
|----------------------------|-----------------|
| ▪ Section d'exploitation | 2 357 594 euros |
| ▪ Section d'investissement | 2 221 972 euros |

■ Monsieur GUIONNET expose au Conseil que les Services de l'Etat n'ont pas encore transmis les états fiscaux 2011 ni le montant de la dotation intercommunalité.

Dans ces conditions, le Budget présenté est établi sur la base des recettes de l'année précédente ; il conviendra de se réunir à nouveau (le jeudi 28 avril 2011) pour voter les taux et procéder aux ajustements nécessaires.

Puis le Budget Général 2011 de la Communauté de Communes du Véron est voté à l'unanimité ainsi qu'il suit :

| | |
|-----------------------------|------------------|
| ■ Section de fonctionnement | 20 778 900 euros |
| ■ Section d'investissement | 16 630 260 euros |

Monsieur DELAGE fait observer qu'il sera nécessaire de prévoir une main courante au stade d'athlétisme entre les tribunes et la piste.

3 – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

Monsieur GUIONNET présente au Conseil un projet d'aménagement de voirie sur la zone d'activités pour un montant de 710 530,50 € HT. Une subvention de 30 % est sollicitée auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

4 – Subventions

Le Conseil décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

| | | |
|---------------------------------|---|-------------|
| ■ Touraine Chinonais Initiative | (Dossier Mr GUERTIN Création d'entreprises) | 600,00 € |
| ■ Collège Henri Becquerel | (Voyages éducatifs 2010/2011) | 14 391,70 € |
| ■ FLES | (Cotisation) | 250,00 € |
| ■ Mission Locale | | 3 966,00 € |

5 – Délégation au Président

Le Conseil délègue à Monsieur le Président le pouvoir de prendre toute décision concernant les marchés publics et leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

6 – Rénovation de la salle omnisports : avenants

Monsieur BARRAUD, Vice-Président, expose au Conseil qu'à la suite de la vérification de la charpente et à la note de calcul de la structure, il s'avère que des travaux de renforcement sont à réaliser sur l'existant dans le cadre de la réglementation de la stabilité au séisme. Par ailleurs, après réalisation de carottages de la dalle existante et tests d'écrasements, il est constaté que celle-ci n'est pas conforme aux normes actuelles. Il est nécessaire de la reprendre entièrement.

Le Conseil approuve à l'unanimité, moins une abstention (Monsieur DELAGE), les avenants aux marchés de travaux suivants :

Entreprise PINON – AVENANT n° 1

- Désolidarisation des murs, déplacement d'ouvertures, chaînages supplémentaires.
- Réfection du dallage de la salle s'avérant, après contrôle par carottages et essais d'écrasement, non conforme aux normes actuelles et risquant de présenter des désordres importants, non réparables, après les travaux en cours.
- Remplacement des linteaux en béton armé au dessus des ensembles d'entrée par des poutres métalliques mises en œuvre par le lot charpente.

| | |
|---|------------------|
| Marché de base | 421 286,73 € HT |
| Travaux supplémentaires | 87 401,82 € HT |
| Montant du marché recalé après avenant n° 1 | 508 688,55 € HT |
| TVA 19,6% | 99 702,96 € |
| Montant TTC | 608 391,51 € TTC |

Le marché de l'entreprise PINON SA est augmenté de 20,75 %.

Entreprise BOUSSIQUET – AVENANT n° 2

- Renforcements de la poutre au vent et des stabilités verticales, contreventement de la toiture sur les gradins, renforcement des poteaux métalliques existants et des assemblages entre arbalétriers existants.
- Remplacement d'un poteau métallique endommagé, non visible avant les démolitions, et modification d'un poteau pour désolidariser le bâtiment du bâtiment contigu.
- Remplacement des linteaux en béton armé au dessus des ensembles d'entrée par des poutres métalliques

| | |
|---|------------------|
| Marché initial du marché | 394 939,41 € HT |
| Montant du marché après avenant n° 1 | 399 748,72 € HT |
| Travaux supplémentaires de l'avenant n° 2 | 53 197,85 € HT |
| Montant du marché recalé après avenant n° 2 | 452 946,57 € HT |
| TVA 19,6% | 88 777,53 € |
| Montant TTC | 541 724,10 € TTC |

Le marché de l'entreprise SARL BOUSSIQUET est augmenté de 14,69 %.

Suite rénovation de la salle omnisports : avenants

Entreprise LOISEAU – AVENANT n° 1

- Dépose des radiants gaz et du conduit de fumée existant pour réaliser les travaux de confortement de charpente.
- Remplacement des radiants gaz déposés, plus conformes aux normes actuelles, par des appareils dotés de doubles électrovannes gaz.

| | | |
|---|-------------------------|------------------|
| Marché de base | | 100 442,90 € HT |
| | Travaux supplémentaires | 13 135,27 € HT |
| Montant du marché recalé après avenant n° 1 | | 113 578,17 € HT |
| TVA 19,6% | | 22 261,32 € |
| | Montant TTC | 135 839,49 € TTC |

Le marché de l'entreprise SAS LOISEAU est augmenté de 13,08 %.

Entreprise NOUANSPORT – AVENANT n° 1

- Dépose et repose des buts de basket prévus initialement au lot serrurerie.
- Remplacement d'un support de but basket suite aux travaux de renforcement charpente.
- Remise aux normes et remplacement d'un certain nombre d'éléments des buts de basket : treuils, enrouleurs, cercles de compétition à déclenchement, protection en méthacrylate.

| | | |
|---|-------------------------|-----------------|
| Marché de base | | 12 212,90 € HT |
| | Travaux supplémentaires | 7 125,00 € HT |
| Montant du marché recalé après avenant n° 1 | | 19 337,90 € HT |
| TVA 19,6% | | 3 790,23 € |
| | Montant TTC | 23 128,13 € TTC |

Le marché de l'entreprise NOUANSPORT est augmenté de 58,34 %.

Entreprise TREFOUS – AVENANT n° 1

- Suite aux travaux de renforcement de charpente complémentaires, il a été décidé de faire réaliser la dépose, modification et repose des buts de basket par l'entreprise NOUANSPORT.

| | | |
|---|------------------|-----------------|
| Marché de base | | 34 408,22 € HT |
| | Travaux EN MOINS | - 2 281,25 € HT |
| Montant du marché recalé après avenant n° 1 | | 32 126,97 € HT |
| TVA 19,6% | | 6 296,89 € |
| | Montant TTC | 38 423,86 € TTC |

Le marché de l'entreprise SARL TREFOUS est diminué de 6,63 %.

Suite rénovation de la salle omnisports : avenants

Entreprise F.P. ENVIRONNEMENT – AVENANT n° 1

•Suppression du bâchage gênant pour les travaux de charpente

| | | |
|---|------------------|------------------|
| Marché de base | | 65 368,00 € HT |
| | Travaux EN MOINS | - 10 915,00 € HT |
| Montant du marché recalé après avenant n° 1 | | 54 453,00 € HT |
| TVA 19,6% | | 10 672,79 € |
| | Montant TTC | 65 125,79 € TTC |
| <i>Le marché de l'entreprise FP ENVIRONNEMENT est diminué de 16,70 %.</i> | | |

Entreprise SPORTINGSOLS – AVENANT n° 1

•Modification de la préparation de la dalle suite à sa réfection.

| | | |
|--|------------------|------------------|
| Marché de base | | 100 587,00 € HT |
| | Travaux EN MOINS | - 16 030,80 € HT |
| Montant du marché recalé après avenant n° 1 | | 84 556,20 € HT |
| TVA 19,6% | | 16 573,02 € |
| | Montant TTC | 101 129,22 € TTC |
| <i>Le marché de l'entreprise SAS SPORTINSOLS est diminué de 15,94 %.</i> | | |

7 – Reconstruction Chêne de France

Monsieur le Président expose au Conseil qu'à la suite de la destruction de l'usine « Chêne de France », propriété de la Communauté de Communes du Véron, par un incendie, il est nécessaire de désigner un architecte pour la maîtrise d'œuvre des travaux de reconstruction.

Le Conseil décide à l'unanimité de conclure un contrat avec le Cabinet Blondel dans le cadre d'une procédure d'urgence.

Taux de rémunération : 6,45 % du montant des travaux.

Mission OPC : 22 800 euros TTC.

8 – Stade d'athlétisme : assurance dommages ouvrage

A la suite de la déclaration du coût définitif de la construction des tribunes du stade d'athlétisme, le montant de la cotisation « dommages ouvrage » auprès de la SMATBTP est augmenté de 168,44 euros TTC. Accord du Conseil à l'unanimité.

9 – ZAC : acquisition de terrains

Le Conseil approuve l'acquisition de deux terrains dans la ZAC, appartenant à la Commune de Savigny, d'une surface de 4806 m², moyennant le prix de 1 922 euros.

10 – Cessions de terrains

Le Conseil approuve les cessions de terrains suivantes au prix de 5 euros le mètre carré :

- à la SARL MABLO SPORT
 - AB 922 pour une surface de 1 m²
 - AB 924 pour une surface de 2 m²

- à la SCI GIMIA (HORY CHAUVELIN)
 - AB 923 pour une surface de 207 m²
 - AB 925 pour une surface de 348 m²
 - AB 641 pour une surface de 390 m²

11 – Indemnisations PHYTOSERVICE et CHENE DE FRANCE

Monsieur GUIONNET expose au Conseil qu'à la suite des sinistres survenus dans les entreprises Phytoservice et Chêne de France, le montant des indemnités à recevoir par la Communauté de Communes a été défini par les experts. Il revient au Conseil de les approuver.

- PHYTOSERVICE 384 669 €
- CHENE DE FRANCE 3 098 977 €

Accord à l'unanimité.

12 – Location de bâtiments

Sur proposition de Monsieur GUIONNET, le Conseil approuve la mise en location de trois bâtiments industriels :

| Module | Locataire | Activité | Type Contrat | Durée | Loyer mensuel |
|-----------|----------------------|-------------------------|-----------------|-------|---------------|
| Atelier 1 | Entr'aide Ouvrière | Association d'Insertion | Bail précaire | 2 ans | 1 250 € |
| Atelier 2 | Eiffel Industrie | Prestataire CNPE | Bail commercial | 9 ans | 1 250 € |
| Atelier 3 | Atelier de Fos (ADF) | Prestataire CNPE | Bail commercial | 9 ans | 1 250 € |

13 – Convention Parc Naturel Régional

Monsieur PITAULT, Vice-Président, présente au Conseil une convention avec le Parc Naturel Régional concernant la mise en place de panneaux indiquant l'appartenance au Parc et comportant plusieurs informations, notamment touristiques. La Région Centre pourrait financer 80 % du coût.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

14 – Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Le Conseil approuve :

- les nouveaux tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement
- le règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement
- et une convention avec la MSA pour l'accueil des jeunes enfants.

15 – Assainissement

Sur proposition de Monsieur CADUE, Vice-Président, le Conseil approuve une convention pour le raccordement du CNPE à l'assainissement collectif.

16 – Médiathèque du Véron

Le Conseil autorise la Médiathèque à procéder au désherbage de ses collections. Il s'agit de retrait d'ouvrages abimés ou obsolètes ou devenus sans intérêt.

Ces documents seront soit mis au pilon soit vendus à bas prix (1 à 5 €).

17 – Personnel

Le Conseil décide :

- Une modification du tableau des effectifs ;
- Le maintien du régime indemnitaire des personnels techniques de la catégorie B intégrés dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;
- La mise en place de la Prime de Fonctions et de Résultats pour les agents appartenant au cadre d'emplois des attachés territoriaux en remplacement du régime indemnitaire existant.

Ces délibérations sont adoptées à l'unanimité, moins une abstention (Monsieur DALY par représentation).

18 – Station d'épuration du Cuzé

Monsieur GUIONNET expose au Conseil qu'il y a lieu de procéder à la sortie de l'actif de la STEP de Cuzé qui a été déconstruite.

Cette station figurait dans les comptes du Syndicat d'Assainissement Huismes Rigny-Ussé et a été intégrée dans l'actif de la Communauté de Communes du Véron pour un montant de 1 252 824 euros.

Cette sortie d'actif est une dépense d'ordre budgétaire.

Le Conseil décide :

- de solliciter l'étalement de cette dépense sur cinq ans,
- et de demander la vérification des comptes du Syndicat, le montant de 1 252 824 euros paraissant important pour une station d'épuration de 700 à 800 équivalents par habitant.

19 – Questions diverses

■ Piste cyclable Médiathèque

Monsieur CHAUVELIN revient sur un problème de piste cyclable près de la Médiathèque qui concerne la Commune d'Avoine. Un contact sera pris avec les services concernés.

■ Réunions du Bureau de la Communauté de Communes du Véron

A la demande de Monsieur GUERTIN, Monsieur GUIONNET informe le Conseil des débats du Bureau de la Communauté de Communes du Véron depuis le 1^{er} janvier 2011.

■ Carroi de Razilly


Le Conseil débat de plusieurs accidents qui ont eu lieu près du Carroi de Razilly. Il est de nouveau réaffirmé que seul un giratoire aménagé par le Conseil Général permettrait de régler ce problème de sécurité.

■ Réforme Territoriale

Enfin, Monsieur GUIONNET informe le Conseil des dispositions de la loi sur la Réforme Territoriale et des démarches engagées par les trois Communautés de Communes groupés au sein du Syndicat Intercommunal du Val de Vienne.

Fait à Avoine et Affiché le : 07 AVRIL 2011

La Secrétaire,
Marie-Laure HAUTCOEUR



Le Président,
Patrick GUIONNET

